

COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 17 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mil vingt, le jeudi 17 septembre à 18 h 00, le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur CHEMIN, à la salle Marcel Bertaux à Sainte Austreberthe.

Etaient présents : 32 (37 voix)

- Commune d'ANCRETIEVILLE ST VICTOR :	M. LUCAS Didier (Pouvoir à M. GRESSENT)
- Commune AUZOUVILLE L'ESNEVAL :	M. DEVE Christophe
- Commune de BARENTIN :	Mme BOULENGER Elisabeth
- Commune BLACQUEVILLE :	Mme LEFEBVRE Christine
- Commune de BOUVILLE :	M. GRANDSIRE Dominique
- Commune de BUTOT :	M. SANSON Jean-Paul
- Commune de CIDEVILLE :	Mme LEVILAIN Denise
- Commune d'ECTOT L'AUBER :	M. LEVREUX Dominique
- Commune d'EMANVILLE :	M. LEPREVOST Stéphane
- Commune de GOUPILLIERES :	M. GUILBERT Alain
- Commune de HUGLEVILLE EN CAUX :	M. TOULLIC Arnaud
- Commune de LIMESY :	M. SENECHAL Bernard
- Commune de MOTTEVILLE :	M. FOULON Nicolas
- Commune de PAVILLY :	M. TIERCE François
- Commune de St MARTIN AUX ARBRES :	Mme DECLERCQ Karine
- Commune de Ste AUSTREBERTHE :	M. SAVOYE David
- Commune du SAUSSAY :	M. LEFEVRE Christophe
- Commune de VILLERS ECALLES :	Mme LEVILLAIN-LAVENANT Erika
- CC CAUX AUSTREBERTHE :	M. BOUILLON Christopher (Pouvoir à M. CHEMIN)
- CC CAUX AUSTREBERTHE :	M. BULARD Sylvain
- CC CAUX AUSTREBERTHE :	M. TOCQUEVILLE Raynald
- CC CAUX AUSTREBERTHE :	Mme BALZAC Nadège
- CC CAUX AUSTREBERTHE :	Mme CRESSON Séverine
- CC CAUX AUSTREBERTHE :	M. CHEMIN Jean-François
- CC CAUX AUSTREBERTHE :	Mme BOULARD Véronique
- CC CAUX AUSTREBERTHE :	M. GRESSENT Daniel
- CC CAUX AUSTREBERTHE :	Mme LE BOUETTE Maryse (Pouvoir à M. TIERCE)
- CC INTER CAUX VEXIN :	M. OCTAU Nicolas
- CC INTER CAUX VEXIN :	M. LESELLIER Paul
- CC INTER CAUX VEXIN :	M. LOISEL Yves (Pouvoir à M. LESELLIER)
- CC PLATEAU CAUX DOUDEVILLE :	M. VANDENBULCKE Xavier
- CC PLATEAU CAUX DOUDEVILLE :	M. GRAS Nicolas
- CC PLATEAU CAUX DOUDEVILLE :	M. DUMOULIN David
- CC YVETOT NORMANDIE :	M. GARAND Sylvain
- METROPOLE ROUEN NORMANDIE :	M. BREUGNOT Jean-Pierre
- METROPOLE ROUEN NORMANDIE :	M. SORET Yves (Pouvoir à M. BREUGNOT)
- MATROPOLE ROUEN NORMANDIE :	M. HIS Valère

Etaient absents ou excusés : 2

- CC TERROIR DE CAUX :	M. BEAUCAMP Matthieu
- CC YVETOT NORMANDIE :	Mme AVENEL Clémence

1. Installation du Comité Syndical par Monsieur le Président par intérim

Faisant suite aux élections municipales de mars et juin dernier, et donc au renouvellement des délégués, il convient d'installer le nouvel organe délibérant du Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Austreberthe et du Saffimbec. Monsieur CHEMIN, Président par intérim installe le nouvel organe délibérant en appelant les délégués qui le compose et cède la place au doyen d'âge, Madame LEVILAIN Denise.

A partir de l'installation de l'organe délibérant et jusqu'à l'élection du Président les fonctions de Président sont assurées par le doyen d'âge de l'assemblée (Article L5211-9 du CGCT), Madame LEVILAIN Denise, déléguée titulaire, représentant la commune de Cideville.

2. Elections du Président du Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Austreberthe et du Saffimbec sous la présidence du doyen d'âge

Conformément à l'article L5211-2 du CGCT, il est proposé au comité syndical de procéder à l'élection du Président du SMBVAS.

Madame LEVILAIN Denise, doyenne d'âge préside les opérations d'élection du Président du SMBVAS et demande aux candidats de bien vouloir se faire connaître auprès de l'assemblée.

Les candidatures déposées pour la fonction de Président sont :

- Monsieur Jean-François CHEMIN, 1^{er} Vice-Président sortant et Président par intérim, représentant la Communauté de Communes Caux Austreberthe.

Madame LEVILAIN constitue le bureau de vote :

- Madame LEVILAIN Denis, déléguée titulaire, représentant la commune de Cideville, doyenne d'âge est désignée comme Présidente du bureau de vote,
- Madame BALZAC Nadège, déléguée titulaire, représentant la Communauté de Communes Caux Austreberthe est désignée comme assesseure du bureau de vote,
- Madame BOULARD Véronique, déléguée titulaire, représentant la Communauté de Communes Caux Austreberthe est désignée comme assesseure du bureau de vote,
- Madame LEFEBVRE Christine, déléguée titulaire, représentant la Commune de Blacqueville est désignée comme secrétaire du bureau de vote.

Le résultat du scrutin au 1^{er} tour est le suivant :

Nombre de votants : 37

Nombre de votes blancs ou nuls : 3

Nombre d'abstention : 0

Nombre de suffrages exprimés : 34

Majorité absolue : 17

CANDIDATS	Nombre de voix
M. CHEMIN Jean-François	32
M. HIS Valère	1
M. VANDENBULCKE Xavier	1

Au regard des résultats, le candidat Monsieur Jean-François CHEMIN est déclaré élu Président du Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Austreberthe et du Saffimbec.

M. CHEMIN discours :

« Tout d'abord, merci pour la confiance que vous m'accordez.

Permettez-moi ensuite de vous dire quelques mots :

Ce syndicat existe maintenant depuis une vingtaine d'années. Michel CORTINOVIS en a été le principal artisan. Il a su en dessiner les contours au début, il s'est battu pour l'amener au niveau actuel ; battu avec les financeurs, battu avec certains élus, moi le premier sur certains sujets.

Je dis battu avec et non contre, car il souhaitait faire adhérer l'autre à sa vision ; convaincre mais pas vaincre.

Je n'étais pas d'accord avec l'idée du CERT, bureau du syndicat et surtout centre ressource et pédagogique sur les thématiques de l'eau, accessible à tous.

Aujourd'hui, je reconnais la réussite de ce projet et je ne peux que le féliciter quant au résultat.

Merci donc à toi, Michel, pour tout le travail réalisé durant ces vingt années. Merci pour ton investissement personnel au service de ce bassin versant.

Demain les défis qui se présentent devant nous sont nombreux :

Entre : facile - moyennement facile - difficile - très difficile je prendrai trois exemples :

1. Facile : la fusion avec le SIRAS : il y a je crois aujourd'hui une volonté politique de tous les élus acteurs du territoire quant à la nécessité de cette fusion.
2. Entre moyennement facile et difficile : il y aura la fusion avec le syndicat de bassin Caux-Seine. En réalité dans cette histoire tout reste à écrire et à penser.
Il sera important de veiller au respect de chacun, aux grands équilibres tant financiers que territoriaux avec un objectif : l'intérêt général pour notre territoire et ses habitants ; Intérêts à court terme, mais aussi et surtout à moyen et long terme.
3. Entre difficile et très difficile : ce sont nos financeurs.
Nos contributions aujourd'hui couvrent 59% de notre budget de fonctionnement ? Ce seul chiffre montre et résume bien comment nous sommes dépendants de nos financeurs.
Il n'aura échappé à personne que notre pays vient de dépenser des centaines de milliards, dans tous les sens, à juste titre certainement pour lutter contre la crise sanitaire et ses retombées....
Tout le monde sait qu'un jour, nous aurons à rembourser ces dettes.... Et l'argent public qui se fait déjà de plus en plus rare, risque demain de se réduire encore ? Voir à se tarir ?

Je voudrais placer ce nouveau mandat sous le signe de l'ouverture :

1. Ouverture dans la gouvernance :
Je souhaite que chacun des membres de droit du bureau soit investi dans la structure en prenant en charge une thématique, un thème qu'il aura à animer, accompagnant ainsi l'agent, le technicien en charge de cette compétence.
Il sera le relai, un facilitateur entre le territoire ? Ses élus et le SMBVAS ;
Je souhaite cette gouvernance collégiale.
2. Ouverture en vers les élus :
Comme j'ai pu vous le dire précédemment, les interrogations, les questionnements sont nombreux, aussi je pense en cours de mandat, pour tel ou tel sujet, telle ou telle thématique, créer une commission, ouvrant et élargissant ainsi le débat au-delà du bureau de façon à enrichir la réflexion commune. L'objectif c'est que chacun soit ici acteur de ce qui se vit au sein de la structure et non spectateur.

Le dernier point de mon propos sera pour les agents, les techniciens du SMBVAS :

Je veux leur redire combien leur travail est précieux, combien la qualité est irréprochable. Aujourd'hui il manque deux techniciens sur le terrain pour assurer toutes les missions à remplir. L'objectif est de gérer l'urgence. C'est aussi pour cela que je souhaite que chaque membre du bureau s'implique pour vous accompagner, vous soutenir au quotidien et ainsi vous aider à accomplir votre mission.

Merci. »

Débats :

M. CHEMIN rappelle qu'il était convenu que le bureau soit représentatif de l'ensemble des Intercommunalités présentes sur le territoire du SMBVAS. Il indique que l'ordre de contribution des intercommunalités au budget du SMBVAS est le suivant :

Au vu de cet ordre de contribution, il apparaît qu'il serait logique que les 4 places de Vice-Président soient occupées par les 4 intercommunalités qui cotisent le plus. Il apparaît donc que la CCRY aurait non pas un poste de Vice-Président mais de membre de droit. Il laisse la parole à M. GARAND, représentant de la CCRY, pour s'exprimer à ce sujet.

M. GARAND indique qu'il suit le SAGE depuis 2015, qu'il s'agit d'un travail important pour le territoire et qui demande beaucoup d'investissement, avec des réunions de Commission Locale de l'Eau, des Commissions thématiques, de nombreuses réunions d'informations des élus, des partenaires, du public, que ce travail a d'ailleurs reçu les félicitations du garant de la consultation du public. Il précise qu'il fait ce travail avec beaucoup d'intérêt et qu'il ne regrette pas son investissement. Il indique être 4^{ème} Vice-président depuis mars 2019 et qu'il souhaite continuer. Il précise également que le choix des Vice-présidents ne peut pas juste être ramené à une question de contributions. Il informe les membres du comité syndical qu'il a également été présent à 27 comités syndicaux sur 32 comités syndicaux depuis 2014 qui ont eu lieu et que ses absences sont justifiées par des réunions de communauté communes aux mêmes dates et heures.

M. BULARD indique qu'il est atterré de ce qu'il entend, parce que si les élus sont tous présents aujourd'hui c'est qu'ils s'investissent pour leurs territoires, que l'investissement ne vaut pas forcément indemnité, que l'on pourrait penser que M. GARAND demande des arriérés, que pour sa part il s'investit depuis 3 ans bénévolement au SMEDAR par passion des ordures ménagères. Il précise que M. GARAND n'est pas très présent aux réunions.

M. GARAND précise qu'il ne souhaite pas d'arriérés. Il souhaite simplement poursuivre son action pour pouvoir finaliser le SAGE dans de bonnes conditions. Il indique que ce qui est inacceptable c'est de prendre uniquement les contributions en considération sans prendre en compte l'investissement des élus et qu'en ayant participé à 27 réunions sur 32 on ne peut pas lui reprocher de ne pas être présent, sans compter le temps dédié au SAGE pendant les 5 dernières années.

Il demande à ce que les présences aux comités syndicaux soient précisées au compte rendu du présent comité (cf tableau joint).

M. CHEMIN propose à M. GARAND d'être membre de droit au bureau syndical avec un partage de l'indemnité du Président.

M. GARAND précise que ce n'est pas ce qu'il souhaite. Son souhait d'avoir une place de Vice-Président n'est pas une question d'indemnité mais une question de reconnaissance des élus pour son investissement.

M. CHEMIN propose de passer au vote des Vice-présidents. Il indique qu'il a reçu les candidatures de M. GRESSENT pour la com-com Caux Austreberthe, de M. HIS pour la métropole Rouen Normandie, de M. OCTAU pour la com-com Inter Caux Vexin, et de M. GRAS pour la com-com Plateau de Caux Doudeville Yerville. Il demande aux membres du comité qui souhaitent faire acte de candidature de bien vouloir se faire connaître.

3. Elections des membres du bureau sous la présidence du Président nouvellement élu

Les statuts du SMBVAS prévoient à l'article 7 que le Bureau est constitué comme suit :

- 1 Président,
- 4 Vice-présidents,
- 2 Membres.

Le Président nouvellement élu demande aux candidats de bien vouloir se faire connaître auprès de l'assemblée.

Election du 1^{er} Vice-président

La candidature déposée pour la fonction de 1^{er} Vice-président est :

- M. Daniel GRESSENT, délégué titulaire représentant la Com-Com Caux Austreberthe.

Le résultat du scrutin au 1^{er} tour est le suivant :

Nombre de votants : 37

Nombre de votes blancs ou nuls : 6

Nombre d'abstention : 0

Nombre de suffrages exprimés : 31

Majorité absolue : 16

CANDIDATS	Nombre de voix
M. GRESSENT Daniel	28
M. HIS Valère	1
M. VANDENBULCKE Xavier	1
M. GARAND Sylvain	1

Au regard des résultats, le candidat Monsieur Daniel GRESSENT est déclaré élu 1^{er} Vice-président du Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Austreberthe et du Saffimbec.

Election du 2^{ème} Vice-président

La candidature déposée pour la fonction de 2^{ème} Vice-président est :

- M. Valère HIS, délégué titulaire représentant la Métropole Rouen Normandie.

Le résultat du scrutin au 1^{er} tour est le suivant :

Nombre de votants : 37

Nombre de votes blancs ou nuls : 9

Nombre d'abstention : 0

Nombre de suffrages exprimés : 28

Majorité absolue : 14

CANDIDATS	Nombre de voix
M. HIS Valère	26
M. SENECHAL Bernard	1
M. TIERCE François	1

Au regard des résultats, le candidat Monsieur Valère HIS est déclaré élu 2^{ème} Vice-président du Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Austreberthe et du Saffimbec.

Election du 3^{ème} Vice-président

La candidature déposée pour la fonction de 3^{ème} Vice-président est :

- M. OCTAU Nicolas, délégué titulaire représentant la Com-Com Inter Caux Vexin.

Le résultat du scrutin au 1^{er} tour est le suivant :

Nombre de votants : 37

Nombre de votes blancs ou nuls : 5

Nombre d'abstention : 0

Nombre de suffrages exprimés : 32

Majorité absolue : 17

CANDIDATS	Nombre de voix
M. OCTAU Nicolas	31
Mme LEVILAIN Denise	1

Au regard des résultats, le candidat Monsieur OCTAU Nicolas est déclaré élu 3^{ème} Vice-président du Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Austreberthe et du Saffimbec

Election du 4^{ème} Vice-président

La candidature déposée pour la fonction de 4^{ème} Vice-président est :

- M. GARAND Sylvain, délégué titulaire représentant la Com-Com Yvetot Normandie.
- M. GRAS Nicolas, délégué titulaire représentant la Com-Com Plateau de Caux Doudeville Yerville.

Le résultat du scrutin au 1^{er} tour est le suivant :

Nombre de votants : 37

Nombre de votes blancs ou nuls : 2

Nombre d'abstention : 0

Nombre de suffrages exprimés : 35

Majorité absolue : 18

CANDIDATS	Nombre de voix
M. GRAS Nicolas	22
M. GARAND Sylvain	13

Au regard des résultats, le candidat Monsieur GRAS Nicolas est déclaré élu 4^{ème} Vice-président du Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Austreberthe et du Saffimbec

Débats :

M. CHEMIN précise que les deux sièges de droit au bureau sont pour la Com-Com Yvetot Normandie et Terroir de Caux.

M. GARAND, refusant de siéger, il est fait appel à candidature.

Elections des 2 membres du bureau

Les candidatures déposées pour la fonction de membre du bureau sont :

- M. DEVE Christophe, délégué titulaire représentant la commune d'Auzouville l'Esneval,
- M. BEAUCAMP Matthieu, délégué titulaire représentant la Com-Com Terroir de Caux,

Le résultat du scrutin au 1^{er} tour est le suivant :

Nombre de votants : 36

Nombre de votes blancs ou nuls : 4

Nombre d'abstention : 0

Nombre de suffrages exprimés : 32

Majorité absolue : 17

CANDIDATS	Nombre de voix
M. DEVE Christophe	28
M. BEAUCAMP Matthieu	26
M. SANSON Jean Paul	3
M. TOCQUEVILLE Raynald	1
M. GARAND Sylvain	2

Au regard des résultats, les candidats M. DEVE Christophe avec 28 voix, M. BEAUCAMP Matthieu avec 26 voix sont déclarés élus membres du bureau du Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Austreberthe et du Saffimbec.

Débats :

M. CHEMIN, au vu des résultats des élections des Vice-présidents propose à M. GARAND d'être membre du bureau syndical afin que la com-com Yvetot Normandie soit représentée en bureau.

M. GARAND précise qu'il ne souhaite pas être membre du bureau.

M. CHEMIN demande si Mme AVENEL a fait part de son souhait d'être membre du bureau pour la com-com Yvetot Normandie.

M. GARAND précise qu'il n'a pas eu d'information à ce sujet.

M. CHEMIN demande aux candidats souhaitant être membre du bureau de se faire connaître pour passer au vote. Il indique également qu'il souhaite élargir le cercle du bureau à des membres associés qui n'auraient pas le droit de vote mais pourraient être force de proposition. Pour cela, il souhaite qu'il y ait deux membres au titre du volet agricole et deux membres au titre du volet urbain. Il demande aux candidats souhaitant être membres associés de se signaler.

Il est validé par l'ensemble des membres du Comité Syndical que M. SANSON, M. TIERCE, M. PREVOST et M. TOULIC seront membres associés et qu'à ce titre ils seront conviés aux réunions de bureau.

4. Délégations d'attributions du Comité Syndical au Président – Délibération

L'article L5211-10 du CGCT permet à l'assemblée délibérante de déléguer au Président une partie de ses attributions.

Le comité syndical accorde, après en avoir délibéré, à l'unanimité, les délégations suivantes au Président :

- Procéder dans les limites fixées par le comité syndical, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, et de passer à cet effet les actes nécessaires,
- Réaliser les lignes de trésorerie nécessaires sur la base d'un montant maximum de 600 000 euros, et au-delà de ce montant après décision du comité syndical,
- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans obligation de formalité en raison de leur montant inférieur au seuil défini par décret, ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du marché initial supérieure à 5%, lorsque les crédits sont inscrits au budget,
- Souscrire les contrats d'assurance et accepter les indemnités de sinistre y afférents,
- Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquelles sont impliqués les véhicules du syndicat,
- Fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (Domaines), le montant des offres du syndicat à notifier aux expropriés et répondre à leurs demandes,
- Réaliser les acquisitions foncières, dans la limite des estimations fixées par les services fiscaux (Domaines), dans la mesure où les crédits sont inscrits au budget,
- Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts mandatés,
- Intenter au nom du syndicat les actions en justice ou défendre le syndicat dans les actions intentées contre lui,
- Décider de la conclusion et de la révision du louage de biens pour une durée n'excédant pas 12 mois,
- Signer les conventions engageant ou pas financièrement le syndicat,
- Autoriser le trésorier à poursuivre les débiteurs jusqu'au commandement inclus,
- Accepter les dons et legs qui ne sont pas grevés ni de conditions ni de charges.

5. Indemnité de fonction du Président – Délibération

Vu les articles L 5211-12, R 5212-1 et R 5711-1 du CGCT, il est possible de verser au Président une indemnité de fonction correspondant au taux de 25,59% de l'indice brut terminal de la fonction publique (3889,40€) soit 995,29 euros brut mensuel.

Les membres du comité syndical après en avoir délibéré, décident, à l'unanimité de fixer le montant de l'indemnité allouée au Président à 100 % de ce taux soit 995,29 euros brut mensuel, à compter de l'installation de la nouvelle assemblée délibérante soit le 28 mars 2019.

6. Indemnité de fonctions des Vice-Présidents – Délibération

Vu les articles L 5211-12, R 5212-1 et R 5711-1 du CGCT, il est possible de verser aux Vice-présidents une indemnité de fonction correspondant au taux de 10,24% de l'indice brut terminal de la fonction publique (3889,40€) soit 398,27 € brut mensuel.

Il est proposé au comité syndical de fixer le montant de l'indemnité allouée aux Vice-présidents à 50 % de ce taux soit 199,13 euros brut mensuel, à compter de l'installation de la nouvelle assemblée délibérante soit le 17 septembre 2020.

7. Composition de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) - Délibération

Vu le Titre III – Chapitre 1er – Section 1 – article 22 du Code des Marchés Publics, la commission d'appel d'offres est composée du Président du syndicat, en tant que membre de droit, et d'un nombre égal à celui prévu pour la composition de la commission de la collectivité au nombre d'habitants le plus élevé, soit 5 membres titulaires et 5 membres suppléants élus au sein de l'assemblée délibérante à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Monsieur le Président demande au comité de voter pour constituer cette commission d'appel d'offres et demande aux candidats de se faire connaître auprès de l'assemblée.

Les candidats membres titulaires sont les suivants :

- M. PREVOST Francis,
- M. GRESSENT Daniel,
- M. TOCQUEVILLE Raynald
- M. HIS Valère,
- M. OCTAU Nicolas.

Sont élus membres titulaires à la commission d'appel d'offres à l'unanimité :

- M. PREVOST Francis,
- M. GRESSENT Daniel,
- M. TOCQUEVILLE Raynald
- M. HIS Valère,
- M. OCTAU Nicolas.

Les candidats membres suppléants sont les suivants :

- M. SENECHAL Bernard,
- M. LEPREVOST Stéphane,
- M. GRAS Nicolas,
- M. SANSON Jean-Paul,
- Mme BALZAC Nadège.

Sont élus membres suppléants à la commission d'appel d'offres à l'unanimité :

- M. SENECHAL Bernard,
- M. LEPREVOST Stéphane,
- M. GRAS Nicolas,
- M. SANSON Jean-Paul,
- Mme BALZAC Nadège.

8. Délégations de signature du Président aux Vice-Présidents – Information

L'article L 5211-9 du CGCT autorise le Président à donner par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, une délégation de signature aux Vice-présidents.

Monsieur le Président informe les membres du comité syndical qu'il donnera par arrêté délégation de signature et de fonction, en son absence, aux Vice-présidents.

9. Questions diverses – Information

Le bureau se réunira le 29 septembre 2020 dans les locaux du SMBVAS afin de préparer le comité syndical du 8 octobre 2020.

La séance est levée à 19 h30